





Nevers, le 22 juin 2023

Direction de la Santé Publique Département Prévention Santé Environnement Unité Territoriale Santé Environnement de la Nièvre

Affaire suivie par : Virginie POT Courriel ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr

Téléphone: 07 63 59 19 74

PJ :-

Objet : Avis sur PLU de Pougues les Eaux

Le directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne – Franche-Comté

À

Madame le Maire

Mairie

90 Parc Simone Veil 58320 POUGUES LES EAUX

Suite aux documents transmis par courrier en date du 2 juin 2023, concernant le plan local d'urbanisme de votre commune, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mon avis concernant ces documents dans les domaines de compétence de mon service.

Les orientations d'aménagements proposées ont pour objectifs de

- renouveler le parc immobilier ;
- renforcer la végétalisation des espaces publics et la diminution de la place du minéral (notamment place Chapal et Simone Veil, etc.) et le long de la RD 907;
- de faciliter la circulation piétonne et les connexions douces entre les quartiers;
- d'harmoniser le mobilier urbain ;
- de créer des lieux de loisirs et convivialité, redynamiser l'offre de café et restaurant.

Considérant la prévision de 81 logements neufs à l'horizon 2035, il conviendra de s'assurer que l'Agglomération de Nevers est en capacité certaine d'assurer cette distribution sans mettre en péril l'état de ces ressources (d'autant plus si d'autres communes de l'Agglomération, alimentées par ce réseau, sont sur une même dynamique).

De la même manière, il faudra prendre en compte la problématique des bruits de voisinage (pompes à chaleur, climatisation, installation de commerces, d'artisan...) dans le développement de l'urbanisation (zones au sein desquelles les bruits ambiants sont faibles et pour lesquels tout bruit supplémentaire d'installation est perceptible).

Par ailleurs, le moustique Aedes albopictus (dit moustique-tigre) ; potentiel vecteur d'arboviroses comme la dengue ou le chikungunya a été détecté dans le département. Il se développe préférentiellement dans de petits gîtes artificiels d'eau stagnante. Il est donc nécessaire d'apporter une vigilance particulière à ce risque afin d'éviter l'implantation locale du moustique-tigre.

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, j'émets un avis favorable au projet de révision du PLU de votre commune.

Pour le directeur général de l'ARS, Pour le directeur de la santé publique, L'Ingénieure du génie sanitaire

Carolyne GOIN